

LEKHA DODI

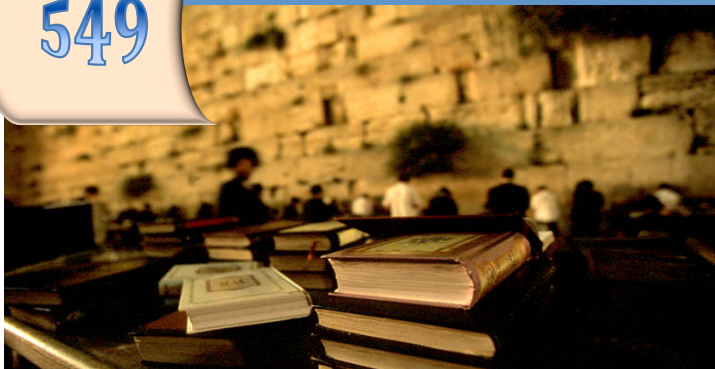
PARACHAT

YITRO

NUMÉRO

549

לכה דודי



Diffusé à la mémoire de notre maître le Gaon Rav Ovadia Yossef ztsoukal

HORAIRES CHABAT NICE
17 CHEVAT 5774

Vendredi 17 Janvier 2013

Allumage Nérot: 17H03

Chekia: 17H21

Samedi 18 Janvier 2013

Fin de Chabat: 18H09

Rabénu Tam: 18H19

"SOYONS PERSUADÉS ..."

Par Rav Moché Mergui chlita Roch Hayéchiva

La Thora dit: (Chémot 20-15): « Et tout le peuple vit les voix, les feux, le son du Choffar et la montagne fumante. Et le peuple vit, ils tremblèrent et se placèrent à distance. Et ils dirent à Moché: 'Que ce soit toi qui nous parle et nous pourrions entendre, et que Hachem ne nous parle point de peur que nous mourions' ». La Révélation divine sur le mont Sinaï était impressionnante.

Que signifie: *Le peuple a vu les voix*? Peut-on voir des voix?

Rachi explique: ils ont vu ce qui s'entend. La Parole divine était tellement puissante et claire qu'ils l'ont ressentie comme s'inscrivant dans leur cœur. Devant cette terrifiante Révélation, le peuple n'osait pas s'approcher et ils reculèrent de douze kilomètres. Pourtant, quelques jours auparavant, ils avaient déclaré: NAASSE VENICHMA (nous ferons et nous écouterons), et Hachem s'était exclamé en disant: C'est la devise des anges d'agir avant d'écouter. Qui a dévoilé ce secret à mes enfants!

Ce sont les Béné Israël qui avaient sollicité Moché Rabénu pour voir la gloire divine: RETSONENOU LIREOT MALKENOU. Alors pourquoi demandent-ils: « Que Hachem ne nous parle point de peur que nous mourions ».

La Révélation divine a largement dépassé le niveau de l'imagination humaine et de leur courageux engagement. Devant cet événement sublime de la Révélation, saisis par une puissante émotion, ils voient les voix, accompagnées du son du Choffar. Les Béné Israël réalisent qu'ils se situent très loin de la Lumière éclatante de Hachem. A ce moment là, ils s'interrogent sur la nécessité de cette Révélation terrifiante. Moché Rabénu rassure les Béné Israël en leur disant: « Soyez sans crainte, car c'est pour vous élever que Hachem est venu dans toute sa gloire afin que sa crainte soit sur vos faces et que vous ne péchiez point. Loin de vous effrayer et de vous décourager H'as véchalom, mais de vous

imprégner de Kédoucha (sainteté), afin de pouvoir résister aux épreuves du Yétser Hara. Hakadoch Barouh' Hou vous donne toute la force, par le Emet de la Torah et sa clarté, pour distinguer précisément entre la lumière et l'obscurité, entre ce qui est vrai et le faux, entre la réalité et les fausses apparences.

Seul celui qui est persuadé de la véracité absolue des valeurs authentiques de la Torah et qui est animé de la Crainte de Hachem, possède les moyens de résister à l'attraction du Yétser Hara ».

Comme le dit le Roi David (Tehilim 86-11): « Instruis moi dans Tes voies, je veux marcher dans Ta vérité; dispose mon cœur à révéler Ton saint Nom »



La place de la mystique dans la Tora

par Rav Imanouël Merqui

Depuis toujours notre peuple et son histoire a attiré des foules vers la mystique et la kabala. Il est une évidence que la kabala fait partie de la Tora, personne ne remet ceci en question. Les livres tel le Zohar, rédigé par le Grand Maître de la Michna : Rabi Chimon Bar Yoh'aï, s'inscrivent dans la Tora Orale. Là n'est pas la question. Les Grands Maîtres de la kabale ont toujours existé ; les plus connus sont le Ari hakadoch zal, Rabi H'aïm Vital zal, Rav Moché H'aïm Luzzato zal, Rav Moché Kordovéro zal. D'autres moins connus sur leur aspect purement kabalistique tel le Maharal de Prague, le Gaon de Vilna, Rav H'aïm de Volosyn et beaucoup d'autres grandes figures du judaïsme. La problématique liée à cette partie de la Tora est double : 1) étudier la kabala ; qui peut l'étudier ? Qui peut l'enseigner ? Qui la comprend ? Quel ouvrage de kabala a-t-on le droit d'étudier ? 2) l'usage de la kabala ; quelle partie de la kabala a-t-on le droit d'utiliser et de pratiquer ? Nous savons, par exemple qu'il existe des divergences entre le Talmud et le Zohar qui doit-on suivre ? Voilà un échantillon de questions liées à la kabala. On pourrait écrire un livre entier sur ce sujet pour répondre à ces questions et bien d'autres encore. Et là j'en arrive à mon premier constat : la kabala et les questions qui en découlent état partie intégrante de la Tora nécessite comme toutes les autres parties de la Tora étude et approfondissement, or à mon grand étonnement vendez ce que vous voulez au nom de la kabala tout le monde vous suivra, personne n'osera s'interroger si la chose est permise ou interdite. Il y a un certain tabou concernant le sujet où émettre une simple interrogation reflète pour certains de l'hérésie. Mais en est-il réellement ainsi. D'ailleurs les foules accourent auprès des kabalistes pour interroger l'avenir et recevoir des remèdes. Sans parler des "pseudo kabalistes", êtres très dangereux et abuseurs des droits de l'homme !

Bien souvent se sont des gens d'une extrême vulnérabilité, suite à une déception de la vie ou à une catastrophe vécue, qui se dépêchent auprès de kabalistes pour trouver remède. Attention j'ai bien dit la kabale est vraie, mais elle comporte un certain danger. Ou je dirais plus exactement, l'homme en a fait une arme dangereuse. Il existe aujourd'hui une multitude de remèdes inventés !!! - nommées "ségoulotes" qui 1) ne marchent pas à tous les coups, 2) qui bien souvent n'ont aucune source même pas dans la kabala elle-même. Pour ne citer que quelques exemples en voilà au moins un : il est écrit nulle part que prélever la h'ala (lorsqu'on confectionne une pâte à pain) amène guérison (au mieux c'est une ségoula pour la parnassa comme on peut le comprendre de ce qui est fait mention au traité Chabat 32B). Allumer des bougies ça ne remplit pas les comptes en banque. Lire des textes de la Tora à un moment donné de l'année c'est une pure invention qui n'a jamais eu d'effet réel (je suis sûr que vous avez tenté certaines de ces ségoulote et que vous n'avez eu aucun effet ; oui, mais, me rétorque-t-on, parfois ça marche ! Je soulève alors une question simple et fondamentale : l'efficacité d'une chose prouve-t-elle sa véracité ??? Dire qu'une chose marche n'est pas une preuve qu'elle est vraie et qu'elle est la volonté de D'IEU ! Voulez-vous des preuves... ?). Les dangers et ravages de la kabale sont bien connus de notre histoire, connaissez-vous l'histoire de Shabataï Tsvi ?! Et malheureusement notre histoire a été marquée par des hommes dangereux comme lui, dangerosité liée à une mauvaise étude et mauvaise pratique de la kabale. J'entends encore parfois des arguments du type : oui vous avez peut-être raison mais on ne perd rien d'essayer ? Quel regret de parler comme ça ! La Tora ce n'est pas un laboratoire où on essaie des médicaments ou des voitures. Imaginez que

vous êtes malades et que votre médecin vous dise voilà j'ai un médicament j'ignore complètement ses effets, voulez-vous les essayer? Que ferez-vous les essaieriez-vous ou pas? J'entends d'autres types de réflexion: bon d'accord vous avez peut-être raison mais il y a des grands Maîtres de la kabale qui ne pensent pas comme vous? Ah j'aime cette réplique pour trois raisons. Tout d'abord je ne dénigre pas la kabale, à D'IEU ne plaise. Deuxièmement cet argument dit bien qu'il existe des "grands" maitres de la kabale, mais tout être habillé de blanc tenant un livre du zohar dans sa main est-il ainsi qualifié de "grand". Allons consulter les "grands". Troisièmement cette réflexion supporte qu'il y aurait "éventuellement" deux courants dans la Tora, pour simplifier on dira qu'il y a les "pours" et les "contres". Ceci je l'admets puisqu'on a une certaine ouverture d'esprit pour ne pas admettre et pour reconnaître que tout ce qui est dit au nom de la kabale doit être gobé... D'autres encore me rétorquent: oui mais tout de même des Grands Hommes tel le Ari Hakadosh zal prônent ces dits remèdes, j'ai sur qui m'appuyer! Je veux bien qu'on s'appuie sur le Ari Hakadosh zal pour user d'un remède ou d'une ségoula, mais pourquoi certains ont réduit ce Grand Maître à un guérisseur?! N'est-ce pas un mépris pour le Maître?! Faites-vous tout ce que le Ari Hakadosh dit ou prenez-vous de lui ses recettes magiques seulement?!, je leur réponds. Stop aux remèdes inventés! Stop au danger de la kabale! Stop à l'abus des malheureux et vulnérables! Notre Tora est bien plus qu'une épicerie de sucreries mystiques. Je suis outré, peiné, désolé du commerce qui se trame derrière des dizaines de remèdes soit disant au nom de la kabala. Quel dommage! Quel gâchis! Quel mensonge! Je comprends que dans la désolation et dans le malheur l'homme cherche une issue de secours, c'est légitime. Je ne parle pas ici du malheureux, il est dans l'épreuve et la souffrance, mais c'est de ceux qui trichent avec les accablés dont je m'offusque.

Il m'a paru important de rappeler que si notre histoire a connu des vrais grands maîtres de la kabala, elle a connu également des vrais grands maîtres opposés à la kabala. Parmi les grands combattants contre la kabala (populaire) on compte Rav Chimchon Réfaël Hirsch zal. Je vous propose un extrait d'une analyse faite par le Rav Moché Tsouriel, tiré de son livre Otsrot Guédolé Israël volume III, "la Tora et la mystique dans la pensée de Rav Hirsch".

« Rav Hirsch s'exprime sévèrement envers ceux qui transforment le judaïsme en mystique, "nous sommes tenus de savoir que le judaïsme en lui-même nous indique qu'il est un culte clair et authentique, détaché de secrets surnaturels. Les hommes éloignés de la sagesse de la Tora voient à travers les commandements divins des espèces d'amulettes ou formules incantatrices épargnant l'homme de malheurs physiques ou y voient encore des mondes mystérieux ». Ces propos de Rav Hirsch trouvent leur source dans les écrits de Maïmonide qui écrit « celui qui utilise des versets de la Tora, ou le Sefer Tora, ou les Téfilines pour guérir une maladie est un renégat de la Tora, il fait de la Tora et ses commandements des remèdes pour le corps. La Mézouza est une grande mitsva qui témoigne de l'Unité de D'IEU, de son Amour, de son Service. Les imbéciles l'ont réduites à une amulette ayant des effets sur les sujets de ce monde matériel » (Hilh'ot Avoda Zara 11-12 et Hilh'ot Mézouza 5-4).

Rav Hirsch attaque les partisans de la Kabala qui voient dans les mitsvot de la Tora des actions ayant une influence sur les énergies mystiques ou étant une protection contre les forces du mal; alors qu'elles sont plutôt l'exercice de l'homme envers et à l'intérieur de la société et envers son propre univers intime. « Ils ont une compréhension erronée de la Tora qui les conduit à rendre la pratique du judaïsme à une interaction vers les mondes imaginaires ou à se protéger de quelconques effets ».

A l'occasion des 14 ans du Lekha Dodi envoyez vos... DONS !!!

Ci-joint un don de _____ EURO (joignez vos références postales et informatiques)

L'erreur provient d'une étude défaite de raisonnements intellectuels, « lorsque l'intellect est mis de côté alors on range les choses, les actions de l'homme, vers un univers mécanique, dynamique et magique. Les mitsvot de la Tora ont pour objectif d'éduquer l'esprit et la vie de l'homme, elles ont été réduites à de la sorcellerie ».

Le problème de nos jours va plus loin, certains reconnaissent aux maîtres de la kabala une forme de représentation du divin en voyant dans leurs paroles et enseignements des propos identiques à D'IEU; en prétextant que ces hommes sont l'unique conduit de la parole divine. « La chéh'ina c'est la connexion de l'homme avec D'IEU dans ce monde, cela veut dire que D'IEU et l'homme sont "amis" mais ils ne fusionnent pas. Le judaïsme invite l'homme à se rapprocher de D'IEU mais en même temps elle l'invite à garder l'esprit lucide. Ceux qui se confondent avec D'IEU n'ont plus de libre arbitre, ce n'est plus eux qui agissent c'est D'IEU qui agit à travers eux. Or ce n'est pas cela le "service d'Hachem", celui-ci consiste en ce que l'homme doit agir avec son esprit et sa liberté de choisir, car l'action de l'homme est

sur la terre qui lui a été donnée. La prophétie n'est pas synonyme de vision et encore moins de sorcellerie, d'apothéose et d'extase. Ce n'est pas la pensée métaphysique qui nous approche de D'IEU mais c'est la vie. La prophétie n'est pas le produit d'une imagination chronique, ou d'une excitation des énergies de l'être, elle trouve sa source à l'intérieur d'un mode de vie saine et elle provient de la vivacité de l'être ».

Maïmonide dans son Guide des Egarés (I-62,63) s'oppose également farouchement à l'usage d'amulettes et noms sacrés. Et lorsqu'au Temple les cohanim apprenaient à prononcer le Nom Sacré Explicite Divin ils se devaient d'apprendre le sens de ce qu'ils disaient.

Il est encore une évidence ; on ne peut se lancer dans l'étude de la kabala et chercher à comprendre les secrets de la Tora si on n'a pas au préalable corrigé ses vices telle la colère – voir encore Guide des Eagrés II-23 et 36. Ceux qui parlent de "séfirot" et autres notions de kabala sans avoir en amant corrigé leur mauvais trait de caractère se trompent et trompent les autres.

Si Rav Hirsch s'est tellement battu contre les kabalistes c'est parce que bien souvent ceux-là sont des ignorants...

**LE LEHA DODI C'EST
549 NUMÉROS EN 14 ANS !!!**

Ytro : le miroir du juif

Par Rav Yona Ghertman

Lorsque Moïse s'enfuit temporairement d'Egypte pour s'installer à Midyan, il y rencontre le prêtre de l'endroit et y épouse sa fille, Tsipora (Exode 2). Après la révélation du buisson ardent, Moïse fait part à Ytro de sa volonté de retourner en Egypte pour rejoindre son peuple. Ce dernier accepte volontiers sa requête, le laissant repartir avec sa fille et ses petits-enfants (Exode 4, 18-20).

Selon le Midrash, le beau-père de Moïse avait abandonné ses prérogatives sacerdotales avant l'arrivée de Moïse à Midyan, car il avait reconnu de lui-même la vanité de l'idolâtrie (*Shemote rabba* 1, 32). Cette

affirmation va bien dans le sens du texte. Ytro accepte que sa fille quitte son pays natal en compagnie de Moïse, et donc qu'elle s'accorde avec ses idéaux et qu'elle rejoigne son peuple. On pense ici naturellement au comportement inverse de Lavan qui tentait de retenir Jacob, en revendiquant des droits sur sa famille (Genèse 36), désireux selon les Sages d'anéantir tout avenir spirituel chez les descendants du Patriarche. Si Ytro n'agit pas de la sorte, c'est que lui-même accepte la destinée de Moïse et de son peuple, voire qu'il la partage, ou du moins, qu'il réfléchit à le faire.

Alors que les Hébreux sont dans le Désert, après la sortie d'Égypte, Ytro les rejoint temporairement, accompagnant la famille de Moïse qui était restée à Midyan dans un premier temps (Exode 18). Les Sages voient dans cette venue d'Ytro un pas franchi dans sa reconnaissance de Dieu. Si auparavant il s'était converti au monothéisme, il décide de venir précisément après le don de la Torah car il désire maintenant se convertir au judaïsme. Selon Rabbi Eliézer, cet épisode est tout simplement le modèle de la conversion, un enseignement à l'adresse des responsables rabbiniques postérieurs : « [Dieu dit à Moïse] : *J'ai rapproché Ytro [en acceptant sa conversion] et je ne l'ai pas éloigné. De même pour toi, lorsque viendra te voir un homme afin de se convertir avec une intention pure (léchem Shamaim), rapproche-le, et ne l'éloigne pas* » (Mekhilta shemote 18, 6).

Malgré cela, et bien que le texte laisse apparaître des apports positifs d'Ytro, vis-à-vis de Moïse et de tout le peuple, d'autres sources rabbiniques vont mettre en avant un aspect moins reluisant. Il n'est pas question de diminuer le mérite d'Ytro, mais de souligner la suspicion pouvant être engendrée suite à la conversion.

Ceci se retrouve par exemple au sujet de l'histoire de « Pin'has ». Pin'has, petit-fils d'Aharon haCohen, le frère de Moïse, se fait connaître en tuant Zimri Ben Salou, un prince d'Israël. Loin d'être condamnée, cette action est louée par Dieu, car la victime était un transgresseur public et volontaire, que personne n'osait réprimander. Etablis à Chittim, les hommes s'étaient laissés aller à la débauche avec des filles de Moav et Midyan. Non seulement les gens du peuple, mais également les dirigeants des tribus s'étaient mêlés à cette rébellion contre Dieu. Zimri ben Salou défia l'autorité de Moïse explicitement (Nombres 24, 6) mais celui-ci ne réagit pas. C'est alors qu'intervint Pin'has, agissant en zéléteur, permettant de calmer la colère divine qui avait déjà décimé vingt-quatre mille personnes (Ibid. 24, 8-9).

Pourquoi Moïse ne réagit-il pas lui-même ?

Le Talmud propose d'imaginer un dialogue préalable entre Moïse et Zimri. Confronté à l'accusation du chef d'Israël et de son tribunal, le prince aurait toisé Moïse de la sorte : « *Fils d'Amram, m'est-elle défendue ou permise ? Et si tu dis qu'elle m'est défendue, qui t'a permis d'épouser la fille d'Ytro ? [Moïse] oubliera alors la loi à appliquer, et toutes les personnes présentes fondirent en larmes* » (TB Sanhédrin 82a).

En réalité, la loi était évidente, le mariage entre Moïse et Tsippora avait eu lieu avant la promulgation de la Torah, il n'était pas comparable à cette union interdite légalement. Le silence de Moïse s'explique donc par la suspicion dont il est la victime. Il se trouve déstabilisé et ne sait que répondre. Bien que Tsippora fasse désormais légalement partie des *Bné-Israël*, elle n'est pas née au sein de ce peuple. Cela ne dérange ni Moïse, ni même Dieu ; seul un mécréant notoire souligne la chose. Cependant cette suspicion, aussi infondée soit-elle, suffit à établir un fossé entre l'épouse de Moïse et le reste du peuple. Aux yeux de certains, celle-ci n'est pas complètement juive. Ce regard est erroné, certes, mais il existe et pèse sur le converti et son entourage.

À la suite de ce passage, Dieu intervient pour montrer aux yeux de tout le peuple que l'acte de Pin'has est justifié. Le verset introduisant l'alliance établie alors entre Dieu et Pin'has commence ainsi : « *Pin'has, fils d'Eléazar, fils d'Aharon haCohen, a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël (...)* »

(Nombres 25, 11). Pourquoi l'ascendance de Pin'has est-elle alors rappelée, alors qu'elle avait déjà été mentionnée au verset 7 du même chapitre, à peine quatre versets en arrière ?

C'est pour répondre à cette question que Rachi commente en se fondant sur le Talmud : « *Puisque les tribus le méprisaient en disant : « Regardez ce descendant de Pouti ! Son grand-père maternel [Ytro] engraisait les veaux pour les sacrifices aux idoles ; aurait-il le droit de tuer un chef de nos tribus ? » C'est pourquoi l'écriture nous rappelle ses nobles origines* ».

L'ascendance paternelle de Pin'has est noble, elle est glorieuse et lui sert donc d'étendard, ou plutôt de protection contre ceux tentant de le disqualifier. Il n'est pas question d'une seule personne, comme cela était le cas dans l'accusation de Zimri ben Salou contre Moïse. Le texte fait mention des « tribus », indiquant par-là que cette suspicion était généralisée à tout le peuple.

Ne serait-ce le lien le rattachant à Aharon haCohen, Pin'has aurait été en mauvaise posture malgré la justesse de son acte. Bien que la Torah accepte que le converti et sa descendance intègrent le peuple d'Israël et ses lois, les membres du peuple voient en lui un étranger au moindre comportement atypique. Cet à priori négatif n'est pas encouragé, au contraire. Il s'agit juste d'une constatation : le même Ytro dont le comportement est loué par la Torah et par les Sages était perçu avec une certaine ambiguïté par le peuple.

Est-ce vraiment étonnant ? La réponse nous semble négative. Ytro est un modèle de zèle, il conseille Moïse et prend le premier de l'initiative de faire une bénédiction pour remercier Dieu. Il vient d'ailleurs et s'impose comme un modèle de croyance en Dieu... Il est l'autre, celui qui dérange car il joue le rôle d'un miroir, reflétant nos tâches et nos carences. Or, nous avons tous une relation ambiguë avec notre miroir : on le recherche lorsqu'on se sent bien dans sa peau, et on le rejette lorsqu'on ne veut pas se regarder en face... Ytro est donc en quelque sorte le miroir du juif...

Réflexion sur l'antisémitisme

par Yaakov Melloul

"Parle, je t'en prie, aux oreilles du peuple : qu'ils demandent chacun à son ami et chaque femme à son amie des ustensiles d'argent et des ustensiles d'or" (Chemot 11, 2). " Et les enfants d'Israël firent selon la parole de Moïse, ils demandèrent aux égyptiens des ustensiles d'argent et des ustensiles d'or et des vêtements".

"Hachem inspira la faveur (H'en) du peuple aux yeux des égyptiens et ils leur prêtèrent; et ils dépouillèrent l'Egypte." (Chemot 12, 35 - 36)¹

Ces versets de la parasha Bo, nous décrivent le contexte de la sortie d'Egypte, et nous pouvons observer qu'Hachem a voulu que nous sortions

d'Egypte avec de grandes richesses pour respecter la promesse faite à Abraham. Mais malgré cela, le processus d'obtention de ces richesses est des plus troublants. Pourquoi faire en sorte que les enfants d'Israël trouvent faveur (H'en) aux yeux des égyptiens? Nous sommes au lendemain de la plaie de la mort des premiers nés, comment pouvons-nous trouver grâce aux yeux des égyptiens, et quelle différence y-a-t-il en sortant alors qu'ils nous aiment ou qu'ils nous détestent?

Cette question est assez classique et de nombreux commentateurs ont proposé des

réponses², je vais vous en proposer une du Rav Frielander³, rapportée dans son livre le Siftei H'aim.

Pour répondre à cette question, le Rav Frielander rapporte un autre commentaire sur la Thora, celui du Beit Halevy⁴ sur la section Chemot. Pour plus de clarté je vais rapporter littéralement le commentaire du Beit Halevy : "Hachem a donné la Torah et les mitsvot à Israël pour qu'il soit séparé des nations comme le dit le verset "et Je vous séparerai des nations". Et si Israël tentait de se rapprocher, de leur propre chef, malheur à eux ! Hachem va donc rappeler cette séparation, en renouvelant la haine qu'il y a dans leur cœur, et cela pour le bien d'Israël, pour ne pas qu'il s'assimile.

À la suite des actions entreprises par Israël pour abolir la différence qu'il y avait entre eux et les égyptiens, par exemple en annulant la mistva de Mila, puisque cela ne se pratiquait pas chez les égyptiens, et avec l'espoir d'être encore plus proche d'eux, cela eut pour conséquence une augmentation divine de la haine pour les Hébreux dans le cœur des Egyptiens, comme le dit le verset "et ils conçurent du dégoût à cause des enfants d'Israël", un tel écœurement que lorsque les égyptiens les croisaient, cela les faisait bondir de dégoût. Cette aversion a été mise en place par Hachem, dans l'unique but d'éviter toute possible assimilation !" Ici prennent fin les Paroles du Beit Halevy.

Cela nous apprend que la haine des Egyptiens était d'origine divine, et n'est pas issue d'un dégoût naturel, et cela seulement pour éviter les affres de l'assimilation.

Avec cette idée du Beit Halevy, le Rav Frielander tente de répondre aux questions posées au début de cette étude : pour montrer aux enfants d'Israël que le cœur des égyptiens, et

des nations est entre les mains d'Hachem, leur haine tout comme leur affection sont issues du ciel, c'est pour cela qu'il y a un ordre divin de demander leurs biens, afin qu'Israël observent cette faveur dans les yeux des égyptiens, alors qu'ils étaient sur le point de partir, et que la plaie de la mort des premiers nés venait d'avoir lieu. Ils vont alors pouvoir reconnaître que de la même manière que leur aversion soudaine au début de l'esclavage a été initiée par Hachem, leur faveur soudaine est aussi d'origine divine.⁵

Cela doit servir de leçon au enfants d'Israël au moment de la sortie d'Egypte. Dans leur nouvelle condition de peuple libre qu'ils s'apprêtent à vivre, la haine ou l'amour des nations sont complètement entre les mains du Ciel, et quelque soit les sentiments qu'ils éprouvent envers nous, cela ne sera jamais que pour notre bien. Plutôt que de s'interroger sur les causes de leur haine il serait préférable de se demander si cette haine n'est pas juste un moyen pour nous de nous remettre en question sur la pratique de notre Torah.

1- Traduction française des versets est empruntée à celle du H'oumach Artscroll Edition française page 371 et 383

2- Voir notamment le Sih'ot Moussar 13 à 16 pour une autre approche de cette question.

3- Rav Frielander (1923 – 1986,) il compte parmi les premiers élèves de la Yechiva de Ponievitsh en 1943 ou il se rapproche du Rav Dessler, et qui deviendra son Rav. Il oeuvrera pour diffuser les enseignements du Rav Dessler mais aussi, avec la collaboration du Rav Arie Carmel, il oeuvrera pour la rééditions de plusieurs œuvre du Ramh'al. Il est également un Sofer (scribe) reconnu.

4- Œuvre écrite par le Rav Yossef Dov Soloveitchik (1820 – 1892)

5- Nous ne répondons pas à la question de la nécessité de demander aux égyptiens, alors que le miracle aurait été encore plus grand si ils nous avaient donné de eux même leurs biens. Pour deux réponses à cette questions, qui dépasse le cadre de notre propos, voir Siftei H'aim Chemot page 146 -147.

**Depuis toujours Rav Moché Mergui pratique la Brit Mila dans notre région
Des rumeurs malencontreuses circulent pour faire croire qu'il a cessé son activité
Nous démentons ces informations et rappelons à toute la communauté
que le Rav poursuit la pratique de cette belle et immense mitsva
prenez contact avec RAV MERGUI au 06.10.11.43.02**

Aide-toi et le ciel t'aidera !!!

Par Rav Ilan Draï

Dans toutes activités, entreprises, "l'aide" est parfois utile pour réaliser, atteindre, les différents objectifs. Il est évident qu'un petit coup de pouce pour évoluer plus vite dans le travail, la société, l'argent ne serait pas de refus. Mais avons-nous vraiment tout tenté avant d'être "aidé" ? N'aurais-je pas été meilleur si je n'avais pas suivi tel ou tel conseil ?

Il est difficile de s'en passer, mais se faire aider, pistonner (comme on dit dans le jargon populaire), pour atteindre un but, peut avoir des répercussions négatives.

Il est ramené dans la guemara Brakhot (20a) une discussion étonnante entre Rav Pappa et Abbaye. D'ailleurs la question qui est soulevée dans cette massehet nombres d'entre nous se l'est posée. "Pourquoi les miracles étaient possibles avant (au temps de la sortie d'Egypte) et pourquoi ne le sont-ils plus aujourd'hui ? Est-ce une question liée à l'étude de la Tora?" La guemara répond que non, ce n'est pas par rapport à l'étude qu'il n'y a plus de miracles car du temps de Rav Yehouda on étudiait que le traité des dommages alors qu'à notre époque on étudie les 6 traités. En fin de compte Abbaye répond à Rav Pappa : "tu demandes pourquoi ? Car les anciens étaient prêts à avoir de la méssirout nefech (sacrifier leur vie) pour sanctifier le nom d'Hachem, tandis que nous, nous ne sommes pas prêts à un tel sacrifice". Cette discussion est exceptionnelle ! Pourquoi nous n'avons plus de miracle ? Car on n'est pas prêt à sacrifier nos vies. Étonnant !!

Rav wolbe z"al dans son œuvre Ale Chour parle longuement de ce qu'est la Méssirout Nefech. Et il nous dévoile un grand message. Il est vrai que nous avons besoin d'aide, en premier du Créateur, nous l'implorons sans cesse qu'IL nous vienne en aide. Que ce soit pour réussir dans la vie, le mariage, les enfants, l'argent, l'étude nous avons besoin de l'aide du ciel ce qu'on appelle Siyata Dichemaya. Mais en réalité nous dit Rav wolbe, tout dépend de l'homme. Scrutons en nous-mêmes, Hachem a mis en l'homme des qualités, l'intelligence, la compréhension... Mais avons-nous exploité tout notre potentiel? Avons-nous fait tout ce qui était en nous de telle manière que tu ne peux faire plus ? Et en es-tu sûr à 100% ? Si c'est non, comment peut-on espérer la Siyata Dichemaya ??? "Si l'homme va au bout de ses facultés, de ses qualités naturelles alors il méritera qu'on l'élève au-dessus de la nature. C'est seulement à ce moment qu'il recevra une aide supplémentaire. C'est en cela la différence qu'il y a entre les générations qui avaient des miracles et la nôtre ! Sacrifier sa vie s'appelle aller au bout de ses facultés. Ils avaient des miracles car ils allaient au bout d'eux-mêmes alors ils ont mérité les miracles. Si beemet, l'homme va au bout de lui-même alors Hachem rajoute et double ses forces pour réussir davantage. Toute l'aide du ciel dépend de notre investissement à tout donner.

Il est dit à propos de Rav Kahanaman fondateur de la Yechiva de Poniovitch qu'un jour il fit un rêve. Dans son songe, il se voit discuté avec le tribunal céleste qui l'accusé d'être un tueur, Rav Kahanaman tu es un tueur ! Le Rav répondit mais qui ai-je tué ? J'ai sauvé des orphelins et aidé des veuves après la shoa, qui ai-je tué ? Pour lui répondre, le tribunal lui montra un Rav Kahanaman plus grand que lui. Le Rav demanda qui est-ce ? On lui dit, ça aurait pu être toi, mais tu t'es tué toi-même !! Rav Kahanaman comprit qu'il fallait tout donner car non seulement nous sommes des tueurs de nous-même mais de plus nous nous coupons de l'aide du ciel.

Comme on dit chez nous aide-toi et le ciel t'aidera. Donne tout ce que tu as et IL nous donnera.

La Halakha confrontée à la Technologie

Par Rav Nir Allouche

Il est interdit de dire à un non juif de faire un travail interdit "une melakha" le chabbat et le yom tov pour soit même ou pour un juif, même si il lui dit la veille de chabbat de faire cette melakha pendant le chabbat ou le yom tov.

Source :

Nous allons voir que la source de l'interdiction diffère s'il s'agit du jour même donc chabbat ou le yom tov ou si je lui demande la veille pour le jour même.

Il écrit dans la Torah (Chémot 12 ; 16) : « ... Aucun Travail "melakha" n'y sera fait. » (Forme passive) il n'est pas écrit : Vous ne ferez aucune "Melakha" (Forme active) cela sous-entend que même par l'intermédiaire d'une autre personne c'est interdit de faire une "melakha". Même si ce verset est dit dans le contexte de yom tov, nous apprenons également pour chabbat, le jour du chabbat est lui aussi concerné par les "mélakhot".

Ceci vient nous apprendre que nous n'avons pas le droit de demander la veille de chabbat.

Le jour même du chabbat je l'apprends déjà de ce verset (Isaïe 58 ; 13) « Si tu cesses de fouler aux pieds le chabbat, de vaquer à tes affaires en ce jour qui m'est consacré, si tu considères le chabbat comme un délice, la sainte journée de l'Eternel comme digne de respect, si tu le tiens en honneur en t'abstenant de suivre tes voies ordinaires, de t'occuper de tes intérêts "et d'en faire le sujet de tes entretiens", "Védaber davar" 58,14 "Alors tu te délecteras dans le Seigneur et je te ferai dominer sur les hauteurs de la terre et jouir -de l'héritage de ton aïeul Yaacov... C'est la bouche de l'Eternel qui l'a dit ».

J'apprends de "Védaver davar" qu'on ne doit pas avoir de sujet profane le chabbat, D'après cette raison je ne peux pas demander à un non juif de faire une "Melakha" pendant chabbat même pour après chabbat.

Cette interdiction, est une interdiction des sages qui prend appuie sur un verset, on appelle cela une "Asmarta"

Cette interdiction des sages s'applique également même quand cela concerne une mitsva, excepté dans le cas où je demande au non juif de faire pour moi un interdit qui est déjà des sages dans le contexte d'une mitsva cela est permis.

Dans quel cas je peux demander à un non juif de faire un interdit pour moi :

Nous avons déjà établi que l'interdiction de demander à un non juif de faire un interdit le chabbat est un interdit des sages, ici le fait de demander à un non juif de faire un interdit des sages, l'interdiction est déjà affaiblie par le fait que cela devient un interdit des sages qui entraîne un autre interdit des sages, dans le cadre d'une mitsva nos sages n'ont pas émis de décret est cela devient permis.

Prenons le cas suivant :

Une personne qui n'a plus de pain le chabbat pour "sa séouda" - son repas, peut demander à un non juif de lui apporter du pain pendant Chabbat, s'il ne passe pas par d'un vrai domaine public à un domaine privé dans ce cas l'interdiction de porter devient un interdit des sages, dans le cadre de la mitsva ceci est permis.

Autre cas :

Le chabbat qui suit un mariage par exemple, on aurait le droit de demander à un non juif de jouer d'un instrument de musique (manuel) pour réjouir les mariés "le H'atan et la kala". (Référence Choulkan Aroukh Orah h'aïm 338 ; 2) Toujours le même principe : l'interdit de jouer de la musique est interdit des sages, qui est de peur que si l'instrument se casse pendant chabbat je vienne à le réparer.

Profiter d'un interdit de la Torah fait par le non juif :

En revanche je n'ai pas le droit de profiter de la "Melakha" (de la Torah) du non juif si il l'a fait pour moi, même si je ne lui ai rien demandé.

Exemple : Dans le cas où je monte les escaliers de l'immeuble, le non juif, pour me rendre service, allume pour moi (uniquement) la lumière pour

que je puisse monter les escaliers, je ne peux pas en profiter, dans ce cas je devrais soit attendre que la lumière s'éteigne ou soit monter les yeux fermés en me tenant par exemple à la rampe. Tout ceci est dit quand il n'y a pas d'autres lumières, mais si il y a une autre lumière mais que grâce à son action d'allumer la lumière je vois mieux, il n'y a pas d'interdit de profiter dans ce cas.

Demander à un non juif de faire un interdit de la Torah juste avant chabbat pour Chabbat est ce permis ?

Je peux par exemple donner ma voiture avant chabbat à un garage où il n'y a aucun employé juif, même si je veux la récupérer dimanche. À partir du moment où je fixe avec le non juif avant chabbat le prix de la réparation et qu'il a le temps de la réparer soit avant chabbat soit après chabbat, puisque dans ce cas je ne demande pas au non juif de travailler pour moi pendant chabbat même si lui décide de travailler chabbat cela est permis. Malgré tout si jamais je suis dans le besoin et que je ne peux pas faire autrement, je peux lui donner ma voiture dans le cas où le temps est très restreint et que je veux la récupérer juste après le chabbat.

Le cas est identique dans le cas d'un pressing (Référence Choulkan Aroukh Orah h'aïm 252 ; 2 et 4). Je peux également donner de l'argent à un non juif avant chabbat et lui demander de me faire des courses, même si lui les fait pendant chabbat ceci est permis car moi je ne lui ai pas demandé explicitement d'acheter pendant le chabbat. (Référence Choulkan Aroukh Orah h'aïm 307 ; 4)

Faire un interdit de la Torah par un non Juif pendant chabbat, exceptions :

Au début nous avons vu qu'il est interdit de demander à un non juif de faire un interdit de la Torah même pour une mitsva, Exception dans le cas où cette mitsva concerne le public, dans ce cas là on peut être indulgent est permettre. Exemple : Dans le cas où il y a une coupure de courant chabbat dans une synagogue le soir de chabbat , je peux demander au non juif de remettre le courant bien qu'allumer la lumière

soit un interdit de la Torah, dans le cas de la collectivité ici cela sera permis.

Autre cas : Il y a des décisionnaires qui permettent de dire à un non juif de demander à son ami un autre non juif de faire un interdit de la Torah pour un juif dans le cadre d'une mitsva, (on se retrouve ici dans le cas où cela devient un interdit des sages qui entraîne un autre interdit des sages pour les besoins d'une mitsva) et il y a d'autres décisionnaires qui s'opposent et disent que cela est interdit. Dans un cas de grande nécessité on peut permettre de s'appuyer sur les avis qui permettent.

Les Portes d'immeubles électriques :

Beaucoup d'entre nous sont confrontés à ce problème qui devient de plus en plus courant (sans faire de jeux de mots) du fait que la société évolue et par conséquent la technologie aussi. La Halakha (la loi juive) doit faire face à ce genre de problème. Il est très facile de tout interdire et de rien permettre le chabbat. Mais il est écrit dans la guemara Brakhot 60a "la faculté de permettre est préférable à celle d'interdire" עדיף דאיתך כוח. Il est ramené dans Yabia Omer Orah H'aïm 19 ; 18 que tous les appareils électriques (où bien sûr il n'y a pas d'autres interdits concernés) il n'y a pas d'interdiction de de la Torah, cela reste néanmoins un interdit des sages. Le Gaon Rav Chlomo Zalman Auebach zal s'est longuement allongé sur ce sujet.

Dans notre cas je pourrais demander à un non juif de m'ouvrir la porte le chabbat s'il n'y pas beaucoup de passages où dans le cas pour moi c'est une souffrance d'attendre dehors, par exemple dans le cas où il fait trop chaud où trop froid. L'ouverture de la porte étant un interdit des sages et demander à un non juif est aussi un interdit des sages dans le cas d'une mitsva où bien dans le cas d'une souffrance, nos sages n'ont pas émis un tel décret.

**La communauté de l'A.T.I.S. vous annonce que
jeudi 16 janvier 2014 à 20h se tiendra une
conférence par le DR ELIE BOTBOL sur le thème
« les 10 PAROLES »
Ainsi que chabat 18 janvier à 16h45**